

# Institutionnalisation et émancipation

Compilé par l'équipe éditoriale

Lutte pour la justice | Vers une représentation internationale | Renaissance du « mouvement rom » : le premier congrès mondial rom (1971) | Le deuxième congrès mondial rom (1978) | Reconnaissance du génocide et institutionnalisation de la vie politique rom | Glissement vers l'Est | Participation politique au niveau national et communautaire | Le défi de la coopération | Perspectives

➤ *Pendant la plus grande partie du XX<sup>e</sup> siècle, les activités émancipatrices sont restées cantonnées à des expériences pratiquement isolées. Dans les années 1950 et 1960, un nombre grandissant d'organisations sont créées et préparent le terrain pour le « mouvement rom » des années 1970. Cette décennie voit l'émergence d'une pléthore d'organisations roms nationales et locales ; elles poursuivent toutes sortes d'objectifs et déploient des efforts importants en vue d'assurer aux Roms une représentation politique au niveau international. Depuis 1989, dans plusieurs pays d'Europe de l'Est, les Roms sont de mieux en mieux représentés au sein des organes politiques municipaux et nationaux.*

## « GELEM, GELEM »

*A été proposé comme hymne officiel rom lors du premier congrès rom mondial à Londres en 1971. Il s'agit probablement de la chanson rom la plus fréquemment enregistrée de nos jours.*

III. 1

(Le texte en romani est reproduit ci-dessus, tel qu'il a été écrit par Jarko Jovanović pendant le congrès de 1971 sur la base d'une mélodie traditionnelle.)

## GELEM, GELEM

*Gelem, gelem, lungone dromensa  
Maladilem baxtale Romensa  
A Romale katar tumen aven,  
E carensa baxtale dromensa?  
A Romale, a Čhavale  
Vi man sas ek bari familija,  
Murdadas la e kali legija  
Aven mansa sa lumnijake Roma,  
Kaj putajile e romane droma  
Ake vrijama, ušti Rom akana,  
Men khutasa mišto kaj kerasa!  
A Romale, a Čhavale*

## J'AI VOYAGÉ, VOYAGÉ

*J'ai voyagé, voyagé sur de longs chemins,  
et j'ai rencontré des Roms heureux  
Oh Roms, d'où venez-vous  
avec vos tentes sur les routes heureuses ?  
Oh Roms, oh mes frères roms  
J'avais jadis une grande famille  
La légion noire l'a assassinée  
Maintenant, tous les Roms du monde affluent  
Car les routes roms se sont ouvertes  
C'est maintenant le moment, levez-vous Roms,  
Nous nous élèverons très haut à condition d'agir !  
Oh Roms, oh mes frères roms*

## INTRODUCTION

Les premières tentatives émancipatrices des Roms voient le jour dans les pays d'Europe de l'Est.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Lazar Naftanaila est le premier à essayer d'organiser les Roms roumains au sein de son « Infratirea Neorustica » [association de la fraternité des nouveaux fermiers]. En Bulgarie, des réunions se tiennent en 1905 et 1906 : des dirigeants roms y rédigent des pétitions au Parlement national afin d'exiger le droit de vote pour leur peuple, droit qui leur a été retiré.

Les années 1930 sont le théâtre, d'abord en Pologne et en Roumanie, des premières tentatives d'union des organes représentatifs d'un pays et de la création d'organisations nationales. Ces tentatives, toutefois, échouent (généralement en raison de rivalités internes et de luttes pour s'emparer de la direction du mouvement).

En Russie soviétique, avec l'assistance de l'État, une société volontaire est créée en 1925. Rebaptisée « Union de tous les Tsiganes russes », elle est

dirigée par Andrei Taranov, membre du parti communiste de l'Union soviétique (parti bolchévique) et Ivan Rom-Lebedev. La dissolution de l'union en 1928 n'affectera pas la multitude d'activités culturelles, sociales et éducatives qui sont en plein essor à l'époque et qui se poursuivront jusqu'à un changement général de la politique officielle dans les années 1930.

Force est de constater l'absence totale d'activités analogues en Europe de l'Ouest avant la seconde guerre mondiale.

## ACTIVITÉS ÉMANCIPATRICES DES ROMS DANS LES PAYS COMMUNISTES

Même si des Roms d'Europe de l'Est, notamment de Yougoslavie, ont joué un rôle crucial dans les diverses activités émancipatrices organisées au niveau international, l'initiative de celles-ci revient surtout aux Roms d'Europe de l'Ouest. Ceci pour la simple raison que l'établissement et le renforcement d'une organisation rom étaient impensables dans les pays communistes sans l'aval et le soutien actif de l'État et des structures du parti.

L'« Organisation générale culturelle unie des minorités tsiganes 'Ekhipe' » (ekhipe signifiant « unité » en romani) de Bulgarie est créée le 6 mars 1945. Elle est dirigée par Shakir Pashov : un activiste rom bien connu et un fonctionnaire de longue date du parti communiste. Ekhipe installe des bureaux locaux et publie Romano Esi [la voix des Roms] : un journal dont le titre sera modifié en Nevo Drom [nouvelle voie] lorsqu'il deviendra l'organe

commun d'Ekhipe et du Théâtre musical tsigane central rom. Vers la fin des années 1940, la politique change radicalement : Shakir Pashov est expulsé du parti communiste bulgare et envoyé au camp de concentration Belene, la presse rom et le théâtre cessent d'exister et les bureaux locaux des organisations roms passent sous la coupe du « Front de la patrie » (une organisation de masse dominée par le parti communiste bulgare). En 1957, une tentative de résurrection du mouvement organisé des Roms est rapidement stoppée et les organisations roms sont intégralement placées sous l'égide du Front de la patrie, lequel publie aussi le quotidien Nouvelle vie tsigane (jusqu'en 1988). [III. 3]

En Hongrie, la « Magyar Ciganyok Mívelődési Szövet-seg » [association culturelle tsigane hongroise], dirigée par Maria Laszlo, est fondée en 1957. Elle tente d'étendre ses activités et se transforme en une organisation de minorité nationale. Cependant, elle doit fermer ses portes au bout de deux ans seulement. Le « Ciganyszövetseg » [Conseil tsigane], dirigé par Menyhert Lakatos,

### LUTTE POUR LA JUSTICE

Après 1945, alors que la plupart des gouvernements refusent d'assumer la responsabilité des crimes commis à l'époque nazie et ne ressentent pas le besoin d'en gérer les conséquences, les Roms ne disposent d'aucun groupe de pression suffisamment puissant. Seules quelques organisations individuelles non roms prennent fait et cause pour cette minorité une fois de plus marginalisée. Leur travail en faveur de la justice et de l'égalité, cependant, ne débouchera sur aucun résultat concret important.

La négation de leurs droits fondamentaux, notamment en Allemagne où les Roms (plus précisément les Sintés) sont laissés de côté pendant le processus de versement des réparations, et la discrimination persistante provoquent la création de nouvelles organisations.

À compter des années 1950, différentes associations sintés sont fondées en Allemagne. Leur but est d'aider les survivants de la persécution nazie à revendiquer leur droit à une indemnisation et à traîner leurs anciens tortionnaires en justice. Plus tard, elles étendront leurs activités à la lutte pour les droits civils et l'égalité sociale des Sintés.

La fondation de la « Verband rassistisch verfolgter nicht-Juden » [association des non-Juifs ayant fait l'objet de persécutions raciales] par Oskar et Vinzenz Rose en 1956 représente une étape im-

portante dans l'histoire de l'émancipation des Roms. C'est de cette association que naîtra en 1972 la « Verband Deutscher Sinti » [association des Sintés allemands] dont les organisations locales et régionales finiront par fusionner en 1982 en un « Zentralrat Deutscher Sinti und Roma » [conseil central des Sintés et des Roms allemands]. Même si d'aucuns contestent sa vocation à représenter tous les Sintés et les Roms vivant en Allemagne, cette organisation s'est attaquée aux questions des réparations et de la reconnaissance officielle des Sintés et des Roms et elle est devenue l'un des organes représentatifs les plus influents des Roms en Europe.

Dès 1968, la question non résolue de la nationalité et le statut incertain des immigrants roms a conduit à la création de la Commission internationale des droits des Tsiganes à Hambourg. Toutefois, en 1969, la création envisagée d'une représentation allemande unie échoue en raison de l'antagonisme entre plusieurs candidats à la direction et de différences d'opinion sur les compétences d'un comité transrégional et intergroupes.

### VERS UNE REPRÉSENTATION INTERNATIONALE

Comme dans le cas de l'Allemagne, des tentatives ont été lancées en France afin d'unir, au sein d'un même organe représentatif, tous les groupes roms vivant dans le pays. La France sera en outre le

théâtre de plusieurs essais visant à élever le processus d'auto-organisation au niveau international.

En 1960, Ionel Rotaru crée la « Communauté mondiale gitane » (CMG) à Paris. C'est de la dissolution de la CMG par le Gouvernement français en 1965 que naîtra le « Comité international tsigane » (CIT). Dirigé par Vanko Rouda, le comité commence à transcender les barrières nationales, religieuses et claniques séparant les Roms. Le CIT — qui travaille en étroite collaboration avec l'église évangélique rom fondée en 1952 par Clément Le Cosséc — contacte des organisations étrangères comme le Conseil tsigane en Grande-Bretagne (fondé en 1966) et le Conseil nordique rom en Suède (fondé en 1973).

Le but déclaré du CIT est d'arrêter l'assimilation forcée et d'améliorer les conditions juridiques et sociales des Roms au monde entier. Dans cette optique, il a recours à des stratégies modernes — relations publiques, campagnes médiatiques, manifestations et mobilisation — visant à modifier la manière de penser du gouvernement et du grand public et à aider les Roms à progresser sur la voie de l'égalité. Le CIT, rebaptisé « Komiteto Lumniako Romano » [Comité international rom, CIR] en 1971, publie aussi un périodique : « La Voix mondiale tsigane ». En 1971, le CIR établit formellement le premier Congrès mondial rom. En 1972, 23 organisations internationales dans 21 pays, y compris le Canada et l'Australie, avaient déjà établi des liens à travers le CIR.

est créé en 1974 et remplacé, en 1985, par l'« Országos Ciganytanács » [conseil national tsigane] dirigé par Jozsef Daroczi. La nouvelle organisation rom cantonne essentiellement ses activités à la sphère culturelle.

En Tchécoslovaquie, des organisations roms ont existé pendant de brèves périodes. La « Zväz Ciganov-Romov » [union des Tsiganes-Roms], dirigée par Anton Facuna, est créée en 1968 en Slovaquie, et l'année suivante une « Svaz Cikanu-Romu » [union des Tsiganes-Roms] analogue voit le jour en République socialiste tchèque. Les deux organisations fusionnent dans le cadre du « Front populaire » (une organisation de masse dominée par le parti communiste). Les organisations roms créent un réseau de bureaux locaux et tentent d'agir en matière d'emploi, d'amélioration des conditions de logement et d'éducation des enfants roms, de résoudre les problèmes des femmes roms et de promouvoir la culture rom. Cependant, leur existence est assez brève et elles seront dissoutes au début des années 1970.

La situation en Yougoslavie est un cas particulier. L'« Association rom », créée en 1969, établit des bureaux locaux et d'autres associations roms à travers le pays. Dans les années 1970, plus de 60 organisations roms existent et leur nombre est en constante augmentation. En 1986, elles s'unissent au sein d'une Union des associations roms de Yougoslavie.

En fait, dans les autres pays d'Europe de l'Est, il n'existe pas de mouvement rom organisé. En Pologne et en Roumanie, plusieurs associations roms locales — dont l'activité est limitée à la sphère culturelle (organisation d'écoles et de groupes d'apprentissage de musiques et de danses roms, participation à des fêtes et festivals, etc.) — voient le jour dans les années 1970. Des activités analogues sont organisées à une grande échelle dans les dizaines d'ensemble musicaux et de troupes de danse d'Union soviétique et quelques activités du même type seront même organisées sporadiquement en Albanie.

III. 2 (d'après Elena Marushiakova/Veselin Popov)

### RENAISSANCE DU « MOUVEMENT ROM » : LE PREMIER CONGRÈS MONDIAL ROM (1971)

Le lancement de ce qui allait devenir plus tard le « mouvement rom » déclenche un changement radical dans la conduite adoptée par les sociétés roms face aux réalités politiques et sociales. Pendant très longtemps, en effet, le destin des Roms leur avait été imposé depuis l'« extérieur » par les populations majoritaires. Ils s'étaient forgé au fil des siècles un schéma de comportement dit « d'esquive », caractérisé par l'évitement des conflits et la fuite en cas de conditions défavorables.

Vers le début des années 1970, une élite rom numériquement restreinte mais d'un haut niveau existe en Europe de l'Est et de l'Ouest et, pour la première fois, soulève publiquement des questions importantes pour les Roms tout en s'élevant contre le statut social et économique qui leur est imposé. [Ill. 2]

La lutte pour l'égalité et la reconnaissance sociale résulte dans une large mesure d'un changement dans la manière dont les Roms conçoivent désormais leur propre identité. L'assimilation à la population majoritaire et l'auto-négation ont cédé la place à un soutien public de la cause et de la culture roms. L'intégration ne doit plus dépendre de la perte de l'identité culturelle. Les Roms exigent

d'être reconnus et respectés par la société en tant que Roms. Outre leurs revendications politiques, ils tentent de décrire leur histoire et leur culture depuis l'intérieur et de la rendre accessible aux non-Roms.

La formation du Congrès mondial rom en 1971 constitue une percée pour ce nouveau mouvement politique. Sa première conférence à Londres — en présence de participants de 14 États — est l'expression du besoin d'une « unité internationale », de la lutte contre la marginalisation sociale et d'un effort commun en faveur d'un avenir positif.

Basé sur l'idée que les Roms constituent une nation, le chant « Gelem, Gelem » est proposé comme hymne officiel et un drapeau commun est créé. Le mot d'ordre « Opre Roma ! » [Debouts les Roms !] devient le credo politique du mouvement rom et de sa lutte pour la justice sociale et l'égalité. Le choix du terme « Rom » employé comme substantif ou comme adjectif officiel est supposé contribuer à l'élimination des vieux préjugés et à insuffler une nouvelle assurance. Slobodan Beberski, le docteur Jan Čibula (Tchécoslovaquie) et Grattan Puxon (directeur du Conseil tsigane britannique) sont élus respectivement président honoraire, vice-président et secrétaire général ; des commissions sont établies dans le but de s'attaquer respectivement aux questions liées aux crimes de guerre, aux conditions sociales et éducatives, ainsi qu'à la langue et la culture des Roms. [Ills. 1, 4, 5]

### LE DEUXIÈME CONGRÈS MONDIAL ROM (1978)

Le congrès de Londres avait déclenché et renforcé les activités émancipatrices dans le monde entier : une dynamique qui aboutira à la formation d'autres organisations roms politiques actives en Europe et sur d'autres continents. Par conséquent, le deuxième congrès mondial rom — tenu à Genève en avril 1978 — attire déjà 50 organisations roms de toute l'Europe, des États-Unis, d'Inde et du Pakistan. Un pas important pour l'avenir a été la formation, en 1977, de l'Union rom internationale (URI) regroupant des représentants régionaux et nationaux. Pendant les années et les décennies suivantes, l'URI parvient à obtenir des gouvernements qu'ils prêtent davantage attention aux questions roms et sensibilisent la communauté internationale à ces sujets. En 1979, l'URI est acceptée au sein du Conseil économique et social des Nations Unies à titre d'organisation privée.

La reconnaissance internationale du mouvement rom est relancée avec l'aide de l'Inde. Le personnel politique de ce pays travaille à établir et intensifier les contacts culturels entre les Roms et leur pays d'origine. Au cours d'un festival rom international tenu à Chandigarh, le Premier ministre indien — Indira Gandhi — reçoit une délégation rom et l'assure du soutien de son pays à la cause rom devant les Nations Unies.



III. 3

*Shakir Pashov (au centre) parmi des participants à une conférence de l'Organisation de tous les Tsiganes contre le fascisme et le racisme et pour la promotion du développement culturel de la minorité tsigane en Bulgarie, 12 et 13 mars 1949.*

(extrait des archives de Studii Romani, Sofia, Bulgarie)



III. 4

*Participants au premier congrès mondial rom, tenu à Londres en 1971, chantant l'hymne « Gelem, gelem » (dont les paroles ont été écrites par Jarko Jovanović revêtu, sur la photo, d'un manteau blanc). Jan Čibula (à l'extrême gauche) deviendra le premier président de l'Union rom internationale et Grattan Puxon (à l'extrême droite) jouera un rôle de premier plan pendant le deuxième congrès. Walsall, 1971. Derrière (à gauche et à droite), on distingue Ladislav Demeter, Vanko Rouda et Juan de Dios Ramirez.*

(d'après Acton/Klímová 2001, p. 159)

## RECONNAISSANCE DU GÉNOCIDE ET INSTITUTIONNALISATION DE LA VIE POLITIQUE ROM

Le troisième congrès mondial rom se tient à Göttingen en 1981. Compte tenu des violations incessantes des droits civils, 300 délégués de 22 pays exigent que l'Acte final d'Helsinki soit appliqué au peuple rom. Lors des discussions, l'accent est également mis — sous l'impulsion de la « Gesellschaft für bedrohte Völker » [société pour la protection des personnes en danger] — sur le sort réservé aux Roms pendant la période nazie. Le Gouvernement allemand est prié de reconnaître le génocide rom et de proposer une solution appropriée concernant le problème des réparations. Dans le cadre d'une rencontre entre des représentants du Conseil central des Sintés et des Roms allemands et le chancelier Schmidt (et aussi, plus tard, le chef de l'opposition Helmut Kohl), cette reconnaissance officielle du génocide est obtenue en 1982. De plus, les principes de base de l'octroi de réparations et du financement des organisations sintés et roms sont arrêtés.

Ce succès a des effets positifs sur l'assurance ressentie par tout le mouvement. En outre, entre le troisième et le quatrième (Varsovie, 1990) congrès, les conditions sociales des Roms et la préservation de leurs droits en tant que nation et minorité ont connu des progrès. Lors de réunions tenues avec les représentants de diverses institutions des Nations Unies, de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe et de l'UE, les questions roms sont discutées au sein d'instances internationales, ce qui permet d'énoncer les conditions requises pour faciliter le travail fructueux des organisations roms. En 1986, l'URI devient membre de l'UNICEF.

Le « Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe » (en tant qu'organe du Conseil de l'Europe) et la Sous-commission des droits de l'homme du Parlement européen examinent à plusieurs reprises la situation des Roms. Une fois l'URI acceptée au sein de l'OSCE en 1990, un bureau permanent de liaison pour les Sintés et les Roms est établi à Varsovie dans le cadre de la conférence de 1994.

À la suite du cinquième congrès mondial rom tenu à Prague en 2000, des réformes doivent être introduites au

sein de l'URI et de nouvelles structures établies. Ce processus aboutit à la fondation du Parlement rom, lequel est censé définir l'orientation de la politique interne et internationale de l'URI. En dehors du Parlement — qui est l'organe suprême de l'Union — un nouvel organe exécutif est établi sous forme d'un comité. L'ancien président de l'URI, le docteur Emil Ščuka, est élu président dudit comité composé de 15 membres. Le sixième et le dernier en date des congrès roms mondiaux s'est tenu à Lanciano, Italie, en 2004 et a permis l'élection d'un nouveau président : Stanislaw Stankiewicz. [Ils. 6, 7]

Pourtant, le fait même que leurs problèmes soient institutionnalisés ne répond pas toujours aux désirs des Roms. Jusqu'à présent, l'exaucement des demandes roms ne s'est pas seulement heurté à la résistance de divers gouvernements, mais aussi à l'hétérogénéité des opinions et des points de vue exprimés par les Roms eux-mêmes. Leur statut de minorité fait encore l'objet de vifs débats internes. Alors que certaines organisations soutiennent la reconnaissance des Roms comme nation « non territoriale » ou comme minorité « transnatio-

## RÔLE IMPORTANT DES ROMS YOUGOSLAVES SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

*Le mouvement rom yougoslave, très dynamique, est rapidement passé au premier plan de la scène internationale. La délégation de Yougoslavie participe activement au premier congrès mondial rom tenu à Londres en 1971. Des représentants de huit pays — et des participants venus de quelques autres pays — y assistent, dont deux venus d'Europe de l'Est (Yougoslavie et Tchécoslovaquie). Slobodan Berberski est élu président honoraire du congrès et l'Union rom internationale (alors connue sous le sigle RIC) est fondée avec à sa tête le même Berberski. Selon la documentation du congrès, l'une des principales tâches de cette organisation rom nouvellement créée est de propager le modèle de la Yougoslavie en tant qu'état exemplaire sous l'aspect de son attitude à l'égard des Roms. Même le drapeau rom adopté lors du congrès a deux variantes : une « officielle » — connue du public comme le drapeau bleu-vert avec l'ancienne chakra indienne au centre — et une autre destinée à l'Europe de l'Est et comportant une étoile rouge.*

*Le soutien officiel de la Yougoslavie au mouvement rom international est constant et revêt diverses formes. En 1974, le premier festival mondial de culture tzigane se tient à Chandigarh*

*(Inde) et la délégation rom (composée essentiellement de ressortissants yougoslaves) est reçue par le Premier ministre Indira Ghandi. La réunion a été organisée par le biais du ministère yougoslave des Affaires étrangères dans le cadre du mouvement des pays non alignés (dont l'Inde et la Yougoslavie étaient à l'époque des membres importants).*

*Durant les premières étapes de son développement, le mouvement rom international a nettement profité de la politique bienveillante de la Yougoslavie. La délégation yougoslave aux trois premiers congrès était soutenue par l'État et la plus nombreuse, ce qui explique pourquoi des Roms ressortissants de ce pays ont toujours occupé des postes importants au sein de l'URI. Lors du deuxième congrès, tenu en 1978 à Genève, l'URI nomme une nouvelle direction : le docteur Jan Čibula (un émigrant de Tchécoslovaquie) est élu président et Shaip Yusuf (Yougoslavie) secrétaire général. Lors du troisième congrès de l'URI en 1981, Sait Balic (à l'époque membre du comité central de l'Union des communistes yougoslaves) est élu président et Rajko Djuric (lui aussi yougoslave) secrétaire général. La dernière manifestation de l'influence yougoslave sur le mouvement rom international remonte au quatrième congrès de l'URI (tenu à Varsovie en 1990), lequel a vu l'élection du président Rajko Djuric.*

III. 5 (d'après Elena Marushiakova/Veselin Popov)

onale », d'autres revendiquent leur reconnaissance comme minorité nationale ou ethnique. En fonction des prochaines avancées, il faudra trouver un statut combinant les deux approches.

### GLISSEMENT VERS L'EST

En Europe de l'Ouest, une pléthore d'organisations indépendantes ont émergé à partir de 1970, financées par des membres payants et, parfois, par des subventions de l'État. Ces organisations s'intéressent depuis toujours en priorité aux droits de l'homme, ainsi qu'aux questions relevant de la culture ou de l'éducation. En France et en Grande-Bretagne, l'intérêt se porte principalement sur les difficultés auxquelles est confrontée la population rom itinérante : hostilité de la population majoritaire, manque de sites d'accueil, problèmes d'éducation. Les organisations de Grande-Bretagne, de France, d'Allemagne, des pays scandinaves et d'autres pays comptent déjà de nombreux succès à leur actif. Par exemple, les Roms autochtones ont été déclarés minorité nationale dotée de droits spéciaux en Autriche (1993),

en Finlande (1995) et en Allemagne. En raison, principalement, du nombre comparativement faible de Roms dans la plupart des pays occidentaux, la promotion de la représentation politique ne fait pas partie des actions prioritaires.

EUROM et, peu après, le Congrès national rom (RNC) ont été créés à l'initiative de l'« Union des Roms et des Sintés » (elle-même fondée à Hambourg en 1980). Cette dernière est, après l'URI, la deuxième organisation internationale rom ; elle concentre ses activités sur la reconnaissance des Roms comme minorité européenne et sur l'adoption d'une « Charte rom » — énonçant officiellement les droits des Roms — par les organisations internationales.

En Europe centrale et de l'Est, à part les diverses activités mentionnées ci-dessus, le processus d'émancipation des Roms a été retardé d'une vingtaine d'années. Provoquée par les changements politiques postérieurs à 1989 et motivée par les besoins urgents d'une population soumise à une pression économique énorme, la formation d'unions régionales et transrégionales est un phénomène commun à tous les pays d'Europe de l'Est dotés d'une minori-

té rom importante. Pourtant, les débuts de ce processus social, politique et culturel de renouveau s'avèrent difficiles, en raison des grandes tensions liées à l'hétérogénéité culturelle et sociale des Roms, au fossé séparant les principes démocratiques et la répartition traditionnelle de l'autorité et à des rivalités politiques et personnelles. De plus, on constate une vive opposition politique à l'auto-organisation des Roms.

Les années 1990 voient l'émergence rapide d'ONG préoccupées par des questions telles que la surveillance du respect des droits de l'homme, la construction de logements, l'aide juridictionnelle, la promotion de l'éducation, l'amélioration de la santé, l'aide sociale, la sensibilisation des médias, la formation de médiateurs, les contacts avec la presse, etc. Financée par des fondations et des fiduciaires enregistrées aux États-Unis et gérée presque exclusivement par des non-Roms, cette « industrie tzigane », comme certains l'appellent d'un ton sarcastique, n'est pas sans poser de problèmes sous plusieurs angles. Ses compétences et son efficacité sont régulièrement remises en question. Par exemple, l'engagement



III. 6

*Emil Ščuka (à gauche), élu successivement secrétaire général et président de l'URI aux quatrième et cinquième congrès rom mondiaux, converse avec Estref Abduramanoski, président de l'Union des Roms australiens. Prague, juillet 2000.*

(extrait d' Acton/Klimová 2001, p. 192)



III. 7

*Lyobov Demetrova, membre de l'Union des Roms russes, interprète l'hymne rom pendant l'ouverture du cinquième congrès rom mondial tenu à Prague.*

extrait d' Acton/Klimová 2001, p. 171)

d'organisations internationales influentes comme l'« Open Society Institute », ainsi que la création de cliniques juridiques — dont le fameux « European Roma Rights Centre » (ERRC) à Budapest — a contribué à soulever les problèmes des Roms d'Europe de l'Est aux niveaux national et international. Par contre et presque sans exception, il n'a pas créé de perspectives d'emploi pour les Roms, malgré divers programmes de formation de stagiaires prétendument conçus à cet effet.

#### PARTICIPATION POLITIQUE AU NIVEAU NATIONAL ET COMMUNAUTAIRE

La chute des régimes communistes ne permet pas seulement aux Roms de mener des campagnes de sensibilisation dans leurs propres pays et à l'étranger. Elle offre aussi la possibilité de participer à l'élaboration des politiques nationales. Des Roms contactent ainsi les partis politiques sympathisants pour qu'ils leur réservent des places sur leurs listes de candidats ou créent leurs propres partis. De cette manière, des candidats roms en Roumanie, en Bulgarie,

en République tchèque, en Slovaquie et en Hongrie parviennent à entrer au Parlement. En 2004, l'homme politique et anthropologue Livia Járóka (du parti conservateur FIDESZ-MPSZ) et l'expert en communication et journaliste Viktória Mohácsi (du parti libéral SZDSZ) deviennent membres du Parlement européen. Le premier député européen d'origine rom avait été, en 1986, Juan de Dios Ramirez-Heredia, le fondateur et le président de l'Union rom espagnole, lequel a exercé son mandat de parlementaire pour une courte durée en 1999.

En Tchécoslovaquie, par exemple, en mars 1990, des représentants de l'intelligentsia rom ont enregistré la « Roma Obcanska Iniciativa » [initiative civique rom ou ROI] — un parti politique rom représenté dans toutes les régions — auprès du ministère de l'Intérieur. Son dirigeant, Emil Ščuka, deviendra plus tard président de l'Union rom internationale. En juin 1990, la ROI se présente aux élections législatives sur une liste commune avec « Forum civique » et « Public contre la violence » : deux formations politiques qui ont joué un rôle crucial dans la chute du régime communiste. La ROI obtient quatre sièges au Parlement national tchèque et

un mandat au Conseil national slovaque.

La ROI décide de se présenter comme parti politique indépendant aux élections législatives de 1992. Toutefois, elle n'obtient que 0,53 % des voix. Le nombre croissant de conflits entre les Roms et les membres de la population majoritaire au milieu des années 1990 provoque indirectement l'établissement d'une nouvelle entité politique rom appelée « Intelligentsia rom pour la coexistence au sein de la République slovaque » (RIS). Depuis 1998, les politiciens roms tentent d'unir les partis politiques roms en Slovaquie, mais toutes les négociations menées jusqu'à présent à cette fin ont échoué.

Les élections municipales de 1998 sont davantage couronnées de succès. La plupart des Roms se présentent sur les listes de la ROI et du RIS en qualité de candidats indépendants, mais certains figurent sur les listes d'autres partis. 254 candidats roms briguent un siège de député et 7 une mairie ou un siège au sein d'un conseil municipal. En définitive, 56 Roms sont élus députés et 6 deviennent maires. Les tentatives de fusion se poursuivent toujours sans succès. Les dirigeants respectifs des formations concernées achoppent en effet sur la défini-

## HONGRIE : STRUCTURES LOCALES ET NATIONALES DE SOUTIEN

*L'Office des minorités nationales et ethniques (NEKH) est un organisme-cadre institutionnel mis en place en 1990 pour élaborer les politiques relatives aux minorités et surveiller leur mise en œuvre.*

*La Loi de 1993 sur les minorités élargit les droits de ces groupes et établit un système unique à la Hongrie : l'auto-gouvernance des minorités qui permet à chacune d'entre elles d'élire ses propres organes chargés de travailler en collaboration avec l'administration centrale et les collectivités locales. Ce système est appliqué aux Roms et aux autres minorités depuis 1995. Les quelque 1 000 gouvernements communautaires autonomes roms reçoivent chacun une subvention de l'État s'élevant à 2 700 euros. Ces entités sont tenues de fournir une infrastructure locale aux organisations roms. Dans ce contexte, toutefois, lesdites entités font souvent valoir qu'elles ne peuvent agir que « dans la limite de leurs possibilités ». Un autre problème majeur du système tient à ce que, jusqu'à une période récente, n'importe qui pouvait voter pour élire les représentants d'un conseil de minorité ; ainsi, on estime que moins de 10 % des personnes ayant élu les conseils*

*roms sont elles-mêmes des Roms. À l'issue d'une modification de la loi en juin 2005, les électeurs ne peuvent voter que s'ils ont été inscrits comme Roms par les organisations roms. Cependant, on estime que seul un tiers des Roms désirent ouvertement s'identifier comme tels et que, parmi les intéressés, une bonne partie — selon de nombreuses organisations — ne prend pas la peine de s'inscrire sur les listes électorales.*

*En 2002 le gouvernement établit un nouveau Bureau rom sous l'égide du Bureau du Premier ministre afin de coordonner les politiques spécifiques à cette minorité au sein de l'exécutif. Par conséquent, les sujets propres aux Roms peuvent être discutés au plus haut niveau politique. Nombre des responsabilités du NEKH en matière d'intégration sociale des Roms et de coordination des politiques sectorielles sont transférées au nouveau bureau. Le NEKH continue à assumer la responsabilité de la culture rom et du respect des droits de cette minorité. De plus, un bureau du Commissaire parlementaire pour les minorités ethniques et nationales (ombudsman des minorités) est établi. Cette institution surveille la mise en œuvre des droits des minorités, enquête sur les plaintes et réclame des réparations en cas de violation des droits des minorités nationales et ethniques.*

III. 8

tion d'une stratégie commune pour les élections nationales de 2002, lesquelles, par conséquent, comme la plupart des élections tenues depuis 1990, se sont soldées par un Parlement ne comptant aucun Rom.

### LE DÉFI DE LA COOPÉRATION

Généralement parlant, l'influence politique de Roms dans les pays d'Europe centrale et de l'Est est encore très faible par rapport à leur nombre. L'ignorance et le manque de soutien financier de la part des non-Roms ne sauraient à eux seuls expliquer cette situation, laquelle découle aussi de l'hétérogénéité importante de la population rom d'Europe.

Ses nombreux groupes diffèrent en effet considérablement sous l'angle de l'habitat, de la langue (certains parlant le romani et d'autres pas et, parmi ceux qui le parlent, tous n'ayant pas opté pour la même variante dialectale, etc.), ainsi que du niveau de marginalisation, d'assimilation et d'intégration. Ces facteurs influencent la *romanipen* [romanité] — à savoir le respect et la perpétuation de la culture spécifique des Roms — et, par conséquent, l'assurance

et la position sociale au sein de la société rom. Les membres des « vrais » groupes « traditionnels » roms répugnent fréquemment à coopérer avec les membres de groupes « assimilés » considérés pour la plupart comme inférieurs.

D'autres tensions au sein du mouvement rom résultent de l'hétérogénéité de ses dirigeants. Ce groupe se compose de personnes hautement respectées parmi les Roms, mais souvent peu aptes à gérer des structures administratives modernes (en raison de leur faible niveau d'instruction). Récemment, un nombre croissant de personnes jeunes et instruites accède à des responsabilités politiques. Le contraste entre les méthodes de direction démocratiques traditionnelles et modernes a drainé de nombreux nouveaux membres vers les organisations roms et avivé la concurrence entre les candidats à la représentation.

Malgré les différences entre les organisations individuelles, des alliances ont pu se former dans certains pays afin de permettre une action (au moins partiellement) commune. La résolution des conflits internes est fondamentale, notamment parce que les organisations individuelles des pays d'Europe de l'Est et

du Sud-Est diffèrent très peu sous l'angle de leurs revendications (reconnaissance des Roms comme minorité ethnique et nationale, soutien financier des centres culturels indépendants, présence dans les médias et représentation correspondante au sein des organes politiques).

En Europe occidentale, les Roms « autochtones » (bien établis) et « allochtones » (nouvellement arrivés) sont souvent montés les uns contre les autres en raison de leurs statuts juridiques différents. En Autriche, par exemple, les Roms vivant dans le pays depuis au moins un siècle sont reconnus comme une minorité, tandis que les Roms allochtones n'ont pas droit à ce statut qu'ils aient ou pas la nationalité autrichienne. Par conséquent, ils ne jouissent pas toujours des droits et des aides accordés aux groupes ethniques. C'est la raison pour laquelle, la plupart des organisations roms en Autriche — comme dans de nombreux autres pays — se concentrent sur les problèmes intracommunautaires et peinent à coopérer ensemble. Rares sont les organisations — tels que le Congrès national rom (RNC) de Hambourg ou le « Romano Centro » de Vienne — qui proposent aussi une aide juridique, sociale et éducative aux Roms arrivés depuis peu.

## PAS BESOIN DE PATERNALISME

La fondation de l'organisation « Euro-Rom » en Bulgarie marque une étape importante dans le renforcement de l'émancipation des Roms. En 1998, 3 386 délégués de 205 organisations communautaires roms se réunissent à Sofia dans le but de renforcer la communauté rom, sans tenir compte de leurs appartenances respectives à tel ou tel groupe. Créée par des Roms — pour la plupart Kelderash — exclusivement, « Euro-Roma » commence par prouver que les Roms n'ont pas besoin d'être subventionnés

par l'État ou des ONG (inter)nationales. L'initiative se solde par un succès considérable de divers partis locaux roms au cours des élections municipales de 1999. Alors que la pression sur les partis établis ne cesse de croître — les dirigeants roms étant emprisonnés ou condamnés à l'exil — les années suivantes, les élections municipales de 2003 sont encore davantage couronnées de succès : 164 Roms sont élus membres de différents conseils municipaux. Par ailleurs, un nombre considérable de Roms sont élus maires des nombreux villages habités en majorité par des Roms.

III. 9 (voir Marushiakova/Popov 2005, pp. 433-455)

## PERSPECTIVES

Grâce à la création d'organisations roms, à des campagnes de mobilisation mondiales, à la coopération avec des organisations internationales et à l'institutionnalisation des questions leur tenant à cœur, les Roms sont aujourd'hui davantage en mesure d'influencer les processus politiques aux niveaux communal, national et international.

Au cours des dernières années, divers services du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne ont prêté leur attention aux problèmes des Roms. Leurs nombreuses recommandations, toutefois, ne se sont pas encore traduites en actions d'une grande portée. Cependant, deux initiatives récentes — si l'on en juge d'après leur conception et leurs premiers résultats — pourraient bien

s'analyser en une avancée décisive vers l'émancipation.

En 2004, le « Forum européen des Roms et des Gens du voyage » (ERTF) est fondé à Strasbourg. En tant qu'association paneuropéenne, le forum vise à rassembler des organisations roms internationales et nationales et à assurer la liaison entre celles-ci et la Commission européenne, le Conseil de l'Europe, l'OSCE et d'autres organes et organisations internationaux. Lors de la première réunion de l'ERTF en décembre 2005, Rudko Kawczynski, directeur du Congrès rom mondial, est élu président. Le Forum enregistre ses branches nationales qui, à leur tour, doivent enregistrer les diverses organisations participantes du pays concerné (chacune des dites organisations disposant d'une voix lors de l'assemblée générale du forum à Strasbourg). En 2005, à la suite d'une conférence tenue

en Hongrie en 2003, une initiative des gouvernements de neuf pays d'Europe de l'Est (Bulgarie, Croatie, « ex-République yougoslave de Macédoine », Hongrie, Monténégro, République slovaque, République tchèque, Roumanie et Serbie) avec des organisations intergouvernementales (dont la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et la Banque mondiale), des ONG internationales (comme l'Open Society Institute) et des organisations roms internationales ont déclaré la période 2005-2015 « décennie de l'inclusion des Roms ». Il faudra attendre plusieurs années pour pouvoir évaluer les résultats de cette initiative. Cependant, le simple fait que plusieurs gouvernements de pays d'Europe de l'Est y participent, de concert avec des organisations roms, constitue un événement exceptionnel dans l'histoire de l'auto-organisation et de l'émancipation des Roms.

## Bibliographie

**Acton, Thomas / Klímová, Ilona (2001)** *The International Romani Union. An East European answer to West European questions? Shifts in the focus of World Romani Congresses 1971-2000.* In: Guy, Will (ed.) *Between past and future. The Roma of Central and Eastern Europe.* Hatfield: University of Hertfordshire Press, pp. 157-226 | **Hancock, Ian (2002)** *We are the Romani people. Ame sam e Rromane džene.* Hatfield: University of Hertfordshire Press | **Marushiakova, Elena / Popov, Veselin (2005)** *The Roma - a Nation without a State? Historical Background and Contemporary Tendencies.* In: Burszta, Wojciech et al. (eds.) *Nationalism Across the Globe.* Poznan: School of Humanities and Journalism, pp. 433-455 | **Matras Yaron (1998)** *The development of the Romani civil rights movement in Germany 1945-1996.* In: Tebbutt, Susan (ed.) *Sinti and Roma in German-speaking society and literature.* Oxford / Providence: Berghahn, pp. 49-63